



COMMUNE DE PAUDEX

**Municipalité**

Orpci-Sdis-Police-Vignes-Voirie-Espaces verts

---

Préavis No 10 - 2008  
au Conseil communal

**Modernisation du parc de véhicules de la voirie**

**Acquisition d'un véhicule utilitaire**

**Acquisition d'un aspirateur urbain**

25 août 2008

**Modernisation du parc de véhicules de la voirie**  
**Acquisition d'un véhicule utilitaire**  
**Acquisition d'un aspirateur urbain**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Le parc véhicule actuel de la voirie se compose ainsi:

Marque	Année	Utilisation et remarques
Toyota Hilux	1995	Véhicule 4x4 à essence, capacité charge utile 600 kg; grosse consommation (22 litres/100 km) Utilisation: transport, neige, tout terrain Ce véhicule est mal adapté à la route
Dumper	2004	Véhicule de chantier (poubelles, bord du lac)
Fiat Doblo	2005	Petite camionnette pour les courses au quotidien Echéance du contrat publicitaire: 2010
Kubota	2005	Tracteur polyvalent : tonte gazon, neige trottoirs, balayage

Dans les communes, une bonne gestion du parc véhicules est basée sur trois principes:

- utilisation de véhicules spécifiques pour une tâche donnée,
- avoir un nombre suffisant de véhicules à disposition, ce qui permet une organisation optimale du travail,
- renouvellement suffisant du parc pour diminuer les frais de fonctionnement et bénéficier des derniers progrès techniques.

Depuis 2004, la commune de Paudex suit cette ligne. Le parc véhicules a été renouvelé et adapté aux besoins de la voirie. Nous poursuivons cette politique en vous proposant l'achat d'un véhicule utilitaire routier avec une capacité de charge utile de 1000 kg.

Dans le même esprit de rationalisation du travail, nous proposons l'achat d'un aspirateur de rue électrique type Glutton pour l'entretien rapide et sans nuisance des multiples "petits coins" des rues de la commune.

## 2. Achat d'un véhicule utilitaire

Le tableau ci-dessus montre qu'aucun de nos véhicules utilitaires n'est adapté au transport sur route.

### **Toyota Hilux**

Actuellement le Hilux est utilisé avec trois inconvénients majeurs:

- véhicule ancien dont la conception "utilitaire" est dépassée (trop petite benne; équipement incompatible avec des travaux utilitaires),
- sa charge utile est trop basse, ce qui nous fait rouler en surcharge plus souvent qu'à notre tour,
- sa consommation est beaucoup trop élevée selon les standards actuels (moteur à essence, ancienne technologie).

Par contre, il reste intéressant pour divers travaux:

- travaux de déneigement sur route (bon équipement: lame à neige et traction 4 x 4),
- transport de matériaux dans le rayon local (bois échoué au bord du lac, ...).

Ainsi le Toyota Hilux ne sera pas éliminé, mais conservé avec tout l'équipement neige qui fonctionne encore à satisfaction.

### **Fiat Doblo**

Le petit Fiat Doblo acquis pour fr. 5'000.-- grâce à des contrats publicitaires est très utilisé pour les mille petits riens qui nécessitent un déplacement vers les fournisseurs de la commune ou dans les communes voisines.

### **Kubota et Dumper**

Ce sont deux véhicules spécialisés, strictement réservés aux "chantiers" communaux: entretien des surfaces vertes, poubelles, travaux de voirie au sens large du terme.

Il manque donc un véhicule diesel de type utilitaire, adapté à la route, doté d'une benne basculante et capable de transporter 1,4 t. de charge utile. Ce type de transport est relativement fréquent sur la commune. Par exemple, tous les déchets verts sont régulièrement montés à la Coulette et il n'est pas nécessaire d'avoir un 4x4 pour le faire (2 à 3 x par semaine en saison). D'autres transports sont aussi fréquents: matériel de chantier (sable, graviers, bois, ...) ou d'équipement. Pour ce faire, un utilitaire a parfaitement sa place dans le parc véhicule de la commune.

## 2.1. Coût de l'investissement

Sur la base de différentes offres faites, le véhicule utilitaire de la marque Toyota Dyna 100 (single CAB) a été retenu.

Ses caractéristiques sont les suivantes:

- moteur 4 cylindres en ligne, Turbo Diesel, 16 soupapes, 2982 cm<sup>3</sup>,
- ABS, airbag conducteur, 5 vitesses, vitesse maximale 125 km/h,
- consommation 11,5 litres diesel en conduite urbaine, 8,2 litres en conduite extra urbaine,
- 3 places en cabine, 4,28 m. de long, 1,7 m. de large, hauteur 1,98 m. ce qui permet d'accéder aux garages souterrains,
- poids 1'840 kg, charge utile 1'160 kg,
- en option, pont basculant sur trois côtés avec ridelles.

Coût de base selon offre Delessert du 6 août 2008	26'928.40
Equipements spéciaux (pont basculant, ridelles)	12'950.80
Préparation et livraison	325.30
<b>Total prix net</b>	<b>40'204.50</b>
7,6 % TVA	3'055.50
<b>Total (TTC)</b>	<b>43'260.00</b>

## 3. Achat d'un aspirateur électrique Glutton

La voirie "brouette et balais" existe encore et elle reste indispensable pour de petits entretiens de détail. Elle est coûteuse car très gourmande en temps. Les employés de la voirie sont mieux utilisés dans des travaux d'entretien plus techniques (taille, espaces verts, petits entretiens des biens communaux, gestion des déchets) qu'à pousser une brouette. Nous ne travaillons pas avec des manœuvres, mais avec des employés qualifiés, il est dans notre intérêt d'utiliser au mieux leurs compétences. Dans une petite équipe comme la nôtre, la rationalisation du travail est intéressante pour économiser du temps et un certain nombre de services achetés à l'extérieur.

C'est pour ces raisons que l'aspirateur urbain Glutton a retenu notre attention. La ville de Lausanne a fait récemment l'acquisition de quinze de ces machines. Nos employés MM. Schwab et Bessat ont pris contact avec les responsables des travaux lausannois pour juger de l'intérêt de ce matériel. Suite à un rapport positif, une démonstration a été organisée à Paudex avec utilisation en situation réelle. Là encore l'appareil s'est révélé intéressant.

Le Glutton est un puissant aspirateur urbain tout électrique. Il est particulièrement intéressant pour nettoyer la saleté qui se trouve sur le bord des routes, au pied des trottoirs ou des murs. Très compact, il est opérationnel dans les ruelles et les sous voies où le passage des machines n'est pas possible. Tout électrique, il est parfaitement silencieux, ce qui est intéressant en milieu urbain et pour les travailleurs. Il remplace en partie la très bruyante souffeuse, génératrice de poussière et pénible d'emploi pour le personnel. Il est aussi utilisable par la conciergerie pour les alentours du collège et la vidange des sauts de loup ou autres orifices.

En bref, l'aspirateur urbain est une machine bien adaptée aux exigences d'une voirie moderne. Il est rapide, efficace et écologique, il peut être utilisé en tous temps grâce au travail fait en silence et sans nuisance.

### 3.1. Coût de l'investissement

Sur la base de l'offre faite par la maison ZüKo, l'aspirateur urbain Glutton électrique a les caractéristiques suivantes :

- turbine d'aspiration par dépression, moteur 48 Volts, 1500 Watts,
- quatre batteries de traction, 12 volts, 158 Ah, au plomb, 8 heures d'autonomie,
- chargeur de batteries embarqué sur la machine,
- filtre anti-poussière,
- pente admissible 25 %, passe dans un passage de 75 cm de large, container de 240 litres.

Coût de base selon offre Züko AG du 12 août 2008	28'025.00
Equipements spéciaux	680.00
<b>Total prix net</b>	<b>28'705.00</b>
7,6 % TVA	2'182.00
<b>Total (TTC)</b>	<b>30'887.00</b>

### 4. Investissement total

<b>Pour les deux véhicules</b>	
Toyota Dyna 100 (TTC)	43'260.00
Glutton aspirateur urbain (TTC)	30'887.00
<b>Total (TTC) arrondi</b>	<b>74'200.00</b>

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Paudex**

- vu le préavis municipal n° 10 - 2008 du 25 août 2008,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de **fr. 74'200.--** (TTC) pour financer l'achat d'un véhicule utilitaire et d'un aspirateur urbain,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette somme au plus tard sur dix ans, ceci dès la première année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz

Ariane Bonard

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2008

Délégué : M. Claude Quartier, Municipal de la voirie et des espaces verts

Annexes: photos des véhicules